



DANS SA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011, LA MUNICIPALITE

A décidé

- De prolonger d'une année, selon l'art. 118 LATC, le permis de construire de M. Michel Rossier, ch. du Monteiron 9 ;
- De délivrer, suite à la visite de la commission de salubrité du 07 décembre 2011, les permis d'utiliser suivants :
 - a) J.-D. Baltisberger, rte de la Gare 4, pour sas d'entrée côté route et garage ;
 - b) Ch. Heimberg, ch. du Monteiron 3, pour abri couvert pour une voiture ;
 - c) M. Crottaz, ch. du Monteiron 7, pour la construction d'un mur + clôture ;
 - d) A. Sunier, Ch. de la Pierrâre 7, pour la construction d'une véranda ;
 - e) A. Kazandjian, ch. de la Pierrâre 11, pour la construction d'un garage enterré ;
 - f) J.-F. Blanc, ch. de la Pierrâre 7 ; pour l'installation de capteurs solaires de 3m2 face Sud ;
 - g) P. Goette, ruelle des Châtaigniers 7, pour l'installation de 15 m2 de panneaux solaires photovoltaïques,
- De délivrer le permis de construire à M. A. Jordan, Sur les Moulins 53 pour l'installation de 20 m2 de panneaux solaires photovoltaïques,

A pris note

- Des rapports de contrôle du SCAV sur la qualité hygiénique de l'eau des piscines chez Harmony-Askesis et Physiothérapie Kaori. Ils sont conformes,
- Des informations transmises par Lausanne-Région concernant le nombre de voyageurs des transports publics qui a augmenté de 34%. Cette augmentation de la fréquentation des transports publics se traduit par une baisse significative (sur 5 ans) du trafic individuel dans les centres villes de Lausanne (-13%) et Morges (-4%). Cette baisse est également liée aux tronçons autoroutiers qui enregistrent une croissance, notamment ceux entre Morges Ouest et Aubonne (+14%),
- Que la Paroisse de Lonay-Préverenges, dès 2012, va s'agrandir en accueillant les villages de Romanel-sur-Morges, Aclens et Vuillerens, issus de la dissolution de la Paroisse de Colombier-Vuillerens.